

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

La motion présentée par notre collègue Damien Chappuis a retenu toute notre attention. Et contrairement à la formule d'usage, c'est effectivement le cas.

Que la motion soit déposée par le Maire de Delémont ne nous étonne pas. La Ville de Delémont a depuis de nombreuses années choisi de se développer en investissant à la hauteur de ses ambitions. Si les investissements seuls ne peuvent pas tout, le manque d'investissements aurait clairement empêché le rayonnement actuel de Delémont.

En revanche, nous avons été surpris en de manière positive que la motion provienne d'un groupe parlementaire qui avait largement soutenu l'introduction du frein à l'endettement tel que proposé. Le groupe socialiste se souvient d'ailleurs que le même groupe parlementaire osait des comparaisons pour le moins hasardeuses il y a de cela quelques années en comparant le Jura et la Grèce à la tribune du Parlement. Nous sommes donc ravis de constater une évolution de ce côté-là.

Il n'y a pas de mystère, le groupe socialiste s'est toujours opposé au frein à l'endettement tel que proposé. En 2008, au moment du débat parlementaire, nous dénoncions déjà, par la voix d'une excellente députée vadaise devenue une brillante ministre, une vision à court terme, rigide et étroite. Nous sommes malheureusement persuadés que le temps nous donnera raison. Le frein à l'endettement aura l'occasion de vivre sa première crise ces prochains mois. C'est là que nous verrons que le mécanisme actuel peut être valable en temps d'accalmie mais que lors d'une crise générale, il n'est pas du tout adapté.

Nous ne sommes en revanche pas naïfs et reconnaissons que les Jurassiennes et Jurassiens ont largement accepté l'introduction du frein à l'endettement. Proposer aujourd'hui de supprimer cet outil ne serait donc pas correct. En revanche, nous sommes convaincus que les Jurassiennes et Jurassiens ont accepté le principe du frein à l'endettement. Le débat au moment de la votation populaire a bien plus porté sur le principe que sur le mécanisme en tant que tel. Une adaptation de ce mécanisme, qui devrait de toute façon passer devant le Peuple, puisqu'il s'agirait de modifier la constitution, paraît dès lors possible et souhaitable et ce pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord la construction juridique du mécanisme actuel nous laisse songeurs. Nous sommes d'avis que le principe du frein à l'endettement devrait être inscrit dans la constitution et qu'ensuite le mécanisme devrait être intégré à une loi de manière détaillée. Est-ce qu'il nous viendrait à l'idée d'indiquer dans la Constitution jurassienne le montant du salaire minimum ? ou alors le taux d'imposition des personnes physiques ou morales ? Evidemment que non. C'est pourtant ce qui prévaut avec le frein à l'endettement ;
- Autre problème de la formule actuelle, c'est qu'elle se résume à un article constitutionnel et que par conséquent tous les cas de figure ne sont pas prévus. Nous le verrons déjà cet automne au moment du budget 2021. Quel budget devra présenter le Gouvernement ? Le budget présenté devra-t-il respecter le frein à l'endettement ou non ? Encore une fois, en cas de crise majeure, l'outil actuel n'est pas du tout adapté ;
- Par ailleurs, nous pouvons ici relever qu'une adaptation du mécanisme actuel n'empêcherait pas d'atteindre l'objectif de celui-ci. A savoir un taux d'autofinancement de 80%. En effet, si par exemple le taux de 80% était fixé

comme objectif sur une législature nous arriverions au même résultat qu'actuelle, à savoir un taux d'autofinancement de 80%, tout en se laissant une marge de manœuvre durant la législature. On pourrait par exemple imaginer une année à 60% d'autofinancement et une autre à 100%.

- En outre, nous ne pouvons pas aborder la question du frein à l'endettement sans constater que la différence entre le budget et les comptes nous pénalisent de manière drastique. Je ne veux pas faire ici le bilan de la législature à la place du Gouvernement mais tout de même, quel projet important et d'envergure aura été lancé durant cette législature ? Quels projets d'avenir pour le développement de notre région ont été menés ? Poser la question, c'est malheureusement y répondre. Le Jura ne peut pas se permettre de rester inactif et de se contenter de gérer les affaires quotidiennes. Si les dettes d'aujourd'hui devront être assumées par les générations suivantes, n'en est-il pas de même en matière environnementale, sociale ou économique ? Les investissements de ces dernières années ne sont pas à la hauteur des besoins de notre région et de sa population. L'autonomie cantonale mérite mieux qu'une attitude de sous-préfecture.

Le Groupe socialiste reconnaît que d'autres sensibilités politiques n'ont pas le même avis que nous sur les questions de finances publiques. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, il serait bon que les tenants dogmatiques d'une gestion contre-productive des finances publiques fassent preuve de pragmatisme comme ils se plaisent souvent à se qualifier.

Mesdames et Messieurs les Députés, le groupe socialiste est contre le frein à l'endettement. Il est en revanche pour une gestion responsable des finances cantonales. Nous entendons que certains sont très attachés au frein à l'endettement. En acceptant l'intervention qui nous est proposée ce jour, les différents sensibilités politiques feraient un pas les unes vers les autres. Ceci pour le bien du Jura et de sa population. C'est ce dont les citoyennes et citoyens sont en droit d'attendre de leurs élus.

Nous accepterons donc la motion proposée ou le postulat avec conviction.